

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 16 mai à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 29
Membres présents : 18

Date de la convocation
10 mai 2022

- **Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :**
Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine,
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel,
DURAND Pierre, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice
- **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**
Messieurs LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, VAN OOTEGHEM J. Michel,
VERONT Fabrice, BEAUMONT Joël
- **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**
Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, DAMAY Lydie, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,
Messieurs LAMOTTE Dominique, CAPELLE Hubert, WABLE Vincent, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET
Gautier, DUTILLEUX Olivier, LEVASSEUR Roger

OBJET : Attribution Mapa création des tranches 4, 5 et 6 du réseau d'assainissement de la commune de le Quesnel

Rapport de Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau et Assainissement

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 28/01/2021 entérinant le choix de l'AMO en charge de l'assistance de la CCALN pour la création des tranches de réseau 4, 5 et 6 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 13/09/2021 entérinant le choix du maître d'œuvre en charge de la mise en œuvre de la création des tranches de réseau 4, 5 et 6 ;

Compte tenu de la consultation des entreprises, réalisée suivant une procédure adaptée en application des articles L.2123-1, L.2432-1 et L2432-2 du Code la commande publique,

Compte tenu de la date et l'heure limites de remise des offres : le 01/03/2022 (14h00) ;

Considérant la recevabilité des offres des entreprises cités dans le tableau ci-dessous ;

Considérant les critères de choix retenus et le résultat de l'analyse :

ENTREPRISES	PRIX PRESTATIONS sur 40 pts	VALEUR TECHNIQUE sur 50 pts	PLANNING DETAILLE PAR RUES ET COHERENCE Sur 10 points	Total des critères d'attribution Sur 100 pts	CLASSEMENT GENERAL
BARRIQUAND	25,48	40,00	5,00	70,48	10
EIFPAGE ROUTE	34,06	46,00	9,00	89,06	4
BALESTRA	30,42	38,50	6,50	75,42	6
CISE TP	24,99	38,50	9,00	72,49	9
BARRIQUAND VARIANTE	28,31	40,00	5,00	73,31	8
EIFPAGE ROUTE VARIANTE 1	39,12	46,00	9,00	94,12	2
EIFPAGE ROUTE VARIANTE 2	40,00	46,00	9,00	95,00	1
EIFPAGE ROUTE VARIANTE 3	37,90	46,00	9,00	92,90	3
BALESTRA VARIANTE	33,43	38,50	6,50	78,43	5
CISE TP VARIANTE	27,48	38,50	9,00	74,98	7

Les offres les mieux disantes sont celles de l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

Après analyse des variantes, le Maître d'œuvre propose à la CCALN de retenir la proposition de base. D'un point de vue technique, la proposition de base comprenant la mise en place de canalisation en matériau PRV permettra à la fois une pérennité des ouvrages mais également d'avoir un meilleur coefficient de glissance malgré la faible pente des canalisations (<1%).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide d'attribuer le Mapa création des tranches 4, 5 et 6 du réseau d'assainissement de la commune de le Quesnel à EIFFAGE Route, pour un montant de 1 496 118.39€ HT pour l'offre de base conformément aux dispositions contractuelles ci-jointes,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-président et Vice-Président Eau Assainissement à signer les pièces du marché et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 16 mai 2022
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...31.05.22

Affiché le ...31.05.22

Le Président,

Alain DOVERGNE

